



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2015

Présents M. FERSINI, Bourgmestre-Président;
:
MM. OZEN, GRENIER, BANCU, GEERAERTS, TAVERNINI, Echevins;
MM. VALENTIN, DAUVIN, MARIQUE, CHARLIER, STANDAERT, GROLAUX, TROTTA,
SMOLDERS, BERDOYES, MAHIEU, HUCQ, KAYA, AZZAZ, MEDINA-MERCHAN,
SIDIS, Conseillers;
D. STAMPART, Directeur Général;

Le Bourgmestre ouvre la séance à 19h. Il excuse Madame MAHIEU, Conseillère ENSEMBLE. Monsieur MEDINA-MERCHAN, Conseiller PS, est absent.

Monsieur CHARLIER, Chef de file Ensemble, informe l'assemblée que Monsieur GROLAUX, Conseiller communal Ensemble, la rejoindra si son état de santé le lui permet.

Monsieur MARIQUE, Chef de file MR, demande l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

- RENOVATION DE LA PISCINE DE FARCIENNES - PARTICIPATION D'AISEAU-PRESLES - DECLARATION D'INTENTION PUBLIEES DANS LA PRESSE AU MEPRIS DE TOUTE IMPLICATION ET DE TOUTE INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL - POUR INFORMATION ET JUSTIFICATION DU COLLEGE - POUR INFORMATION

SEANCE PUBLIQUE

1. -1.777.81 - SAR CH 145 DIT "LA SOUDIÈRE D'OIGNIES" - ACQUISITION DE PARCELLES - ASSAINISSEMENT/RÉHABILITATION/DÉPOLLUTION - PROPOSITION DE CONVENTION - PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ - POUR APPROBATION.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications. Il rappelle sa note, et les impératifs qui bousculent un peu la procédure à suivre, car un report d'un mois pourrait entraîner un retard final de trois mois, alors que les délais pour l'obtention des subsides est relativement proche. La négociation nécessitant notamment des traductions pour le partenaire espagnol du Promoteur, des allers et retour avec les avocats, ce qui prend du temps. Malgré le désir de reporter, il est souhaitable de passer rapidement à l'adoption du texte négocié. Sa note soulevait-elle des questions?

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, trouve en effet que la précipitation n'est pas souhaitable. Une note générale qui allait dans le vague et posant des questions, puis une convention qui n'y répond pas et au contraire soulève des questions de garantie. Depuis 2014, un projet, et la commune qui reprend un terrain et devra assumer des charges. On parle de 8 millions, mais il s'agit ici de 2.300.000€ (réponse 8 millions est l'ensemble de l'enveloppe). Les garanties ne semblent pas suffisantes, on a l'impression d'une procédure accélérée qui permet au propriétaire de s'en débarrasser en laissant la commune prendre en charge toute la réhabilitation. Quel espace la commune va-t-elle réhabiliter? Cela comprendra-t-il la voirie qui incombe à un lotisseur, rien n'est précis à cet égard? On ne voit pas la ligne budgétaire, ni les charges supplémentaires et leur importance? Les PP sont à cet égard parfois suspect pour Eurostat. Nous sommes favorable à l'aménagement de ce quartier et à ce développement. La dépollution d'une soudière n'est pas chose simple, même si des moyens sont accordés à la Commune.



Nous ne sommes pas très emballés par une convention ni par le dossier présenté aujourd'hui.

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, émet des remarques juridiques : d'abord l'identité et le domicile de la personne ayant les capacités d'engager la société n'est pas précisée, en deuxième lieu on ne peut se lier à une société étrangère sans vérifier si elle a un siège en Belgique, si elle a des références correctes en terme de compétences, capacités, situation fiscale ou sociale (réponse : c'est une société belge). Il devrait y avoir, en annexe d'un dossier présenté à la dernière minute, un rapport sur la pollution, pour évaluer ce que la RW peut mettre par rapport à l'état du site. En troisième lieu, si la commune ne réalise pas dans un délai raisonnable, ou n'a pas de subsides, on pourra mettre fin à la convention. Qui évalue le délai raisonnable (RW, commune, promoteur)? Ne faudrait-il pas un arbitrage. Dans l'art. 12, la commune peut aujourd'hui nous donner avec précisions, des garanties comme le promoteur est sérieux et solvables, quels sont les éléments qui permettent d'apprécier la crédibilité. Deux réflexions : il faut aller vite pour avancer avec le promoteur. or, vous avez demandé une étude pour la revitalisation de 8 sites, dont celui-ci. Dans la convention IGRETEC il s'agissait d'évaluer le partenaire privé, alors qu'on ne sait pas où on va aller. Vous vous pressez pour répondre au privé. Il serait plus sage de reporter en janvier et d'avoir à la fois une idée de la suite possible et garantie de la pollution existante. Votre méthode n'est pas adéquate : vous en parlez depuis 2012. pourquoi ne pas creuser le dossier et le présenter de façon précise et complète.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, exprime les mêmes remarques, à quelques nuances près, et fait ressortir l'évidence d'un recours au "PPP en regard de la situation de la commune qui ne pourra avant un certain temps sinon un temps certain investir à la hauteur de pareils projets. C'est un chancre, parmi d'autres, dont nous approuvons la dépollution, c'est essentiel. Quant à la méthode, il est évident que parlant de cela depuis 2014, il paraît curieux que tout se précipite à ce point. J'ai la même impression de précipitation que le groupe Ensemble, et je ne comprends pas pourquoi un mois de retard peut entraîner trois mois à l'arrivée. Outre les questions juridiques posées par mon collègue, il faut admettre que dans la convention, qui doit être faite en toute transparence, certains éléments posent question : quand il est dit que le vendeur déclare qu'il n'a pas connaissance d'activités ayant pollué le site, on se demande alors pourquoi cela s'appelle la Soudière. Dire qu'on ne sait pas que ou si le site est pollué est curieux. Il pouvait se renseigner. Il n'y a pas de raison de dire que le site n'est pas dégradé. La convention présente un degré de flou préoccupant à cet égard. J'insiste sur le fait que, du fait même de cette pollution, il est important de réhabiliter et d'assainir le site. Les rapports de l'ISEP et de la SPAQUE ne sont pas mis en annexe, donc nous ne pouvons savoir ce qui a été établi et ce qui s'y trouve. Nous risquons avec une telle convention d'assumer la responsabilité d'une situation dont nous ne sommes pas responsables. Le but est que le site soit assaini et réhabilité, et ne pas décourager le partenaire privé. On ne peut pas tout céder au privé mais il a un poids important dans le dossier si nous cherchons un partenaire. Il ne faut pas lui faire courir de risques, mais compte tenu des incertitudes, des flous et du manque d'informations précises quant à la situation et aux projets à venir, un délai d'un mois ne devrait pas être si préoccupant. La clause résolutoire en fonction des subsides accordés par la RW est aussi une disposition dangereuse, car quel sera finalement le niveau de l'intervention, couvrira-t-elle toute l'opération? Dès lors, pourquoi ne pas se donner un mois de plus pour étudier les données, les rassembler en annexe du dossier et examiner les questions juridiques et techniques. Nous voulons que ce dossier aille au bout pour le bien de la commune : il faut comprendre et motiver beaucoup mieux la décision. Nous n'avons reçu le dossier qu'hier.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, rappelle que le retard accumulé impose une réelle mise



en route rapide des opérations, que ces opérations nécessitent l'acquisition du terrain et que plus vite la convention sera approuvée par le Gouvernement wallon, plus vite le projet proprement dit trouvera sa concrétisation.

Monsieur GRENIER, Echevin, répond qu'il s'agit d'une société belge qui fait partie d'une multinationale reconnue. La RW doit financer l'ensemble. Donc, si cela est trop coûteux, la Commune renonce et le terrain retourne à son propriétaire, la commune n'ayant pas à assumer plus que les subsides alloués. D'autre part, en ce qui concerne les analyses, il faut aller plus loin car en creusant, on risque de trouver d'autres pollutions non repérées par les forages. Nous n'en sommes qu'à l'assainissement. Plus tard, revitalisation selon IGRETEC, et lancement d'un partenariat public privé. Donc pour cette première étape limitée, il faut aller vite pour clore les travaux avant la date limite d'engagement et de demandes de subsides à la RW, qui ne peut se faire qu'à la fin des travaux. A une remarque de Monsieur MARIQUE, sur la difficulté de reporter d'un simple mois, Monsieur Grenier ajoute que les fonctionnaires l'affirment et qu'il les suit.

Le débat est clos par le Bourgmestre qui appelle au vote, à l'étonnement de Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR qui trouve cette conclusion abrupte.

Le point est admis par 12 oui, 5 non (Mrs CHARLIER, GROLAUX, Mme SMOLDERS, Mrs HICQ et KAYA) et 1 abstention (Mr MARIQUE).

Voir délibération – folio

2. -2.073.521.1/2016 - BUDGET COMMUNAL - SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE - EXERCICE 2016.

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications. Il analyse le boni, expose la structure et l'évolution des dépenses de fonctionnement. Il passe en revue les dépenses de personnel (augmentation de 0.7%, compte tenu des engagements, des chèques repas et des nominations, de l'absence d'index, du départ à la pension de plusieurs agents). Les limites de la circulaire budgétaire sont respectées. Les transferts sont importants, dépassent les dépendances de personnel. Il analyse la structure des transferts et leur évolution. Il souligne l'impact de l'ICDI et la modération du CPAS, ce qui permet une récupération. (Monsieur VALENTIN, Président du CPAS intervient en expliquant les adaptations des crédits du RIS, surbudgétés en 2015, ce qui permet de faire des économies, sans toucher à l'efficacité de l'organe et reste réaliste). La dette est de 148€/habitant (moyenne régionale 169€). Pour les recettes diminution de 0,5%. Monsieur Grenier explore la structure et l'évolution des recettes, dont les 93% de transferts, avec des taxes additionnelles ou locales qui diminuent, notamment la taxe sur la force motrice et l'exonération des nouveaux moteurs. Nous n'avons pas inscrit la compensation prévisible. Le fonds des communes augmentent. 4,9 millions est prévu pour l'extraordinaire (inventaire des projets, achats, besoins divers des FE et de la RCA et des subsides accordés). Le boni de 300 000€ s'ajoutent au boni antérieur, mais nous devons envisager un remboursement pour APERAM de 650 000€, ce qui impose le maintien des mesures en 2014.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, intervient en ces termes :

"Nous voilà arrivés au milieu de la législature.

Lorsque vous nous avez présenté votre programme de politique générale, nous l'avons qualifié d'inventaire à la Prévert, aujourd'hui nous pouvons le qualifier de lettre morte.

Constitué d'un amalgame de propositions, on pouvait pourtant y distinguer un semblant de volonté dans certains secteurs mais aujourd'hui, la déception est réelle rien n'est sorti de cela sauf que nous sommes plus encore enfoncé dans une situation floue ou rien de concret n'apparaît à l'horizon, c'est le noir comme le sont les rues de notre commune à l'approche des fêtes pas le moindre éclairage, pas la moindre lueur de joie



ou d'espoir. Finalement tout est à l'image de votre majorité terne et désespérante!

La morosité, le désespoir, mais aussi l'absence de perspectives voilà les caractéristiques de votre budget 2016.

Pourtant les citoyennes et les citoyens d'Aiseau-Presles paient des impôts et des taxes : un IPP à 8,5%, un précompte immobilier à 2600 (nous rappelons que 1% d'IPP rapporte 332.000 € de plus à votre budget) mais qu'ont-ils en retour ? Nous sommes dans les communes les plus taxées. le problème n'est pas dans le montant et la solidarité des habitants, c'est un problème de retour aux citoyens de cette masse.

Certes si on lit la dernière publication communale uniquement réservée à la majorité faut-il le souligner, vous avez des projets. Ils sont en fait essentiellement dus à des investissements privés comme la maison de repos qui devrait s'installer dans une partie de l'abbaye d'Oignies.

Pour les SAR on voit mal où vous allez financièrement ce qui d'ailleurs pose problème pour les finances communales.

Venons-en à ce budget.

Quelques remarques générales pour souligner que le fonds des communes continue à augmenter (+260.000 €) parce que la région accorde toujours une attention aux communes et donne à ce fonds l'indexation + 1%.

Que la taxe sur le précompte immobilier reste stable et que finalement les montants de l'IPP ne diminuent que de 45.000 € par rapport à 2015 ce qui devra évidemment être vérifié lors du compte.

Vous n'avez donc pas à vous plaindre des recettes. On verra ce qu'il en sera pour APERAM.

Nous constatons du côté des dépenses que vous avez fait preuve de prudence en ne prévoyant plus un montant (souvent illusoire) au niveau du crédit spécial de recettes-dépenses non engagées. C'est un geste positif.

Ceci étant, on vous dira d'emblée que nous pourrions reprendre textuellement les commentaires de la directrice financière et du directeur général car nous faisons entièrement nôtre leur vision sur ce budget. On constate que l'Echevin des finances se contente de renvoyer aux commentaires qu'il fait en séance du conseil ce n'est pas normal. Rappelons que la circulaire budgétaire précise : le rapport écrit de cette commission doit faire apparaître clairement l'avis de chacun de ses membres (page 11 de la circulaire). Il souligne que cette forme n'est pas régulière (intervention de Monsieur GRENIER Echevin des Finances, qui dit s'être renseigné et avoir eu l'assurance que c'était conforme aux attentes.)

Certes il faut reconnaître que les contraintes sur les communes sont de plus en plus grandes : après les obligations SEC 95 issues d'EUROSTAT, après la faillite du holding communal, la 6ème réforme de l'Etat voilà que l'Etat fédéral est à la traîne pour rétrocéder aux communes ce dont elles ont droit.

Mais ce type de contraintes existent à tous les niveaux de pouvoir, il y a aujourd'hui et partout une obligation d'équilibre budgétaire qui fait suite à de nombreuses années de laxisme essentiellement alimentées par les discours de gauche qui voulaient que le pouvoir public soit l'acteur essentiel de financement même si cela se faisait au détriment des finances publiques.

Nous l'avons constaté partout où le parti socialiste est ou était au pouvoir et bien entendu aussi à Aiseau-Presles où la majorité absolue socialiste a, dans les années nonante, préféré dépenser plutôt que d'épargner. Reconnaissons le, la tentation est toujours forte mais heureusement la nouvelle architecture de la gestion financière et de



la fiscalité communale a mis des balises. Cela oblige à avoir une réflexion budgétaire à court et moyens terme.

Les charges de transfert :

L'analyse du budget montre que les montants versés à la zone de police n'augmentant pas, que la zone de secours ne vous coûte pas plus cher qu'avant malgré la réforme mais surtout que les charges de transfert vis-à-vis du CPAS diminuent en 2016 par rapport à 2015 : 1.695.000 € en 2016 par rapport à 1.920.000 € en 2015.

Cela est possible grâce à l'utilisation du fonds de réserve de 225.000 € du CPAS. En ces temps dits difficiles pour les CPAS de Wallonie on peut quand même se dire que sur ce plan-là vous ne vous en sortez pas mal!

Le solde positif du budget 2016 est constitué de ces 225.000 €. Si on enlève ce bluff budgétaire il reste 158.000 € de boni fort peu face aux enjeux ce qui montre bien que vous n'avez aucune perspective dans votre gestion, vous gérez au jour le jour. Où sont vos ambitions pour Aiseau-Presles tellement mises en avant lors de la campagne communale de 2012 !

Quant à la RCA rien ne bouge vraiment vous reprenez d'un côté ce que vous donnez de l'autre et la Régie doit toujours à la commune 346.000 €, ce montant est en fait dans le boni global mais croyez vous vraiment que vous allez les récupérer. Notons d'ailleurs que dans le reste du boni il y a aussi beaucoup de sommes irrécouvrables et vous le savez !

Le personnel :

Lors de l'enterrement de Monsieur CLAUDOT, premier secrétaire communal de notre commune, Monsieur le directeur général lui a rendu un vibrant hommage que j'ai personnellement beaucoup apprécié car au-delà de l'hommage rendu à l'homme c'est aussi à la fonction qu'il la rendu et de manière remarquable.

Il fut celui qui a mis sur pied l'administration actuelle en passant de l'ère pré fusion à l'ère post fusion, un défi qu'il a assumé et qui fut aussi le défi de toute une génération, un défi de tous les membres du personnel et beaucoup furent à l'époque formés par lui. L'hommage était donc aussi rendu à ces personnes qui se sont lancées dans l'aventure de la fusion et dans l'aventure de l'informatique.

Tout cela semble aujourd'hui banal ce ne le fut certainement pas !

L'hommage aux membres du personnel est finalement celui qui reconnaît que sans un personnel compétent le politique qui gère ne sait rien faire et je ne suis pas certain que votre majorité en soit consciente.

Aujourd'hui en effet, le défi est comparable pour faire passer votre administration dans le XXIème siècle et lui donner la capacité de faire face à ses nouvelles obligations et aux légitimes attentes des citoyens. Et pour y arriver il faut des moyens humains engagés non pas pour faire plaisir à l'un ou à l'autre mais parce qu'ils ont les compétences attendues et la motivation nécessaire.

Quelle est la situation du personnel communal aujourd'hui ?

L'annexe 14 répond à cette question : il reste 29 statutaires mais il y a 38 contractuels et 30 APE c'est dire si on est loin d'une politique de gestion des ressources humaines qui s'inscrit dans le pacte pour une fonction publique solidaire et responsable, vous avez d'ailleurs été pénalisé financièrement pour le non respect de ce pacte.

Qu'en est-il par exemple de cette seule réserve de recrutement qui reste et qui comporte 7 personnes. Elle vise le recrutement d'agents administratifs et elle est valable jusque fin avril.



Qu'en avez-vous fait?

Un début de réponse apparaît dans votre budget : 3 agents seraient nommés, on peut s'en réjouir mais pourquoi pas 5 ou les 7, vous auriez pu effectivement répondre à de réels besoins en amenant à la nomination ces agents que ce soit au niveau technique, population ou secrétariat.

Lors du conseil communal du 29 mai, le groupe ENSEMBLE a, une fois de plus, attirer votre attention sur cette situation. Nous avons dénoncé le non-respect du pacte pour une fonction publique solidaire et responsable, nous avons souligné les non procédures de nominations, nous avons mis en évidence le sous-effectif de plusieurs services, nous avons demandé déjà ou en était les procédures de nomination, nous avons parlé de la formation des agents.

Vous avez répondu à nos questions de manière détournée et lacunaire mais la vérité échappe aux paroles pour se retrouver dans les actes posés et là, depuis des années il n'y en a pas.

Même si vous arrivez à donner une réalité à vos nouvelles intentions, vous ne reviendrez pas en 2016 au niveau de 2013 et de nouveaux départs sont prévus !

En février vous devriez normalement disposer de deux réserves de recrutement l'une visant les ouvriers, l'autre les administratifs et dans le budget 2016 vous annoncez l'arrivée de 8 nouveaux agents mais nous doutons des capacités financières pour assurer cette nouvelle charge, comme le précise la directrice financière ce ne sont pas les 158.000 € de boni réel qui pourront relever les défis en matière de gestion des ressources humaines.

Vous savez comme nous que vous devrez assumer le départ de plusieurs agents dans les prochaines années alors que leurs traitements resteront à charge du budget communal pendant quelques années.

Tout cela confirme notre vision des choses, vos objectifs et les besoins réels de l'administration communale ne sont pas en phase et ce pour des raisons budgétaires mais aussi par manque de vision et de prévoyance (par exemple: absence d'organigramme ou de plan stratégique). Cela prive l'administration d'agents en nombre suffisant et bien formés et la conclusion est simple : la commune n'est plus en mesure de répondre aux besoins attendus par les citoyens!

Bref, votre gestion du personnel n'a donc pas de perspective à moyen terme et finalement vous avez été capable de licencier des agents mais vous ne voulez pas pénaliser un de vos échevins qui est suspendu pendant 6 mois par le comité de vigilance de votre parti. C'est un manque totale de déontologie en contradiction d'ailleurs avec vos déclarations. Sa seule sanction sera de ne pas pouvoir s'exprimer pendant 6 mois mais il ne subira aucune sanction financière comme cela aurait dû être le cas! Quelle justice, quelle équité, quelle vision de la démocratie!

Pour le fonctionnement vous annoncez une année pleine pour les certificats verts liés à l'unité de biométhanisation, espérons qu'il en sera ainsi car les charges liées à cette unité restent importants.

Par ailleurs les coûts en matière d'informatique sont peut être importants mais si vous voulez moderniser votre administration ce n'est qu'un début et là aussi il n'y a pas d'analyse prospective.

Quant à la dette, sa charge elle est loin d'être stabilisée comme vous le laissez entendre. La commune paiera en 2016 un montant de 1.603.096 € pour sa dette et vous prévoyez en 2016 plus de 3,3 millions d'emprunts nouveaux. Vous vous situez ainsi en dehors des balises imposées par la Région (annexe 19). Certes l'école de



Roselies a été acceptée hors balises mais il faudra quand même payer cet emprunt et en en tenant compte vous être hors balises.

La charge semble diminuer par rapport au compte 2014 mais c'est, une fois de plus, une diminution faciale puisqu'en réalité vous reportez des charges sur demain et elles devront de toute façon être assumées puisque les engagements sont pris !

L'annexe 8 montre d'ailleurs que cette stabilité n'est pas vraie, vous continuez à endetter la commune et là encore la circulaire est claire : il y a stabilisation de la charge de la dette que pour autant que les charges complètes d'intérêts et d'amortissement des emprunts contractés en 2016 n'excèdent pas la moyenne arithmétique des charges complètes d'intérêts et d'amortissements des emprunts venus à échéance au cours des 5 dernières années.

En chiffres cela donne : moyenne des charges des 5 dernières années : 118.647 €

Prévision des charges 2016 : 282.548

€

(Monsieur GRENIER, Echevin, réplique que les balises sont respectées et que la lecture du groupe Ensemble n'est pas correcte, Monsieur CHARLIER, Chef de groupe Ensemble rétorque que des éléments hors balises font diminuer la charge, que les reports font baisser la moyenne des charges d'emprunts, mais que cela doit se financer à un moment donné)

A l'extraordinaire :

On se réjouira du projet pour la salle dite de la « papinière » qui devrait enfin retrouver une nouvelle jeunesse ! Quelles sont les perspectives de gestion ?

On trouve 3 dossiers SAR pour lesquels aucune ligne budgétaire claire n'est tracée ce qui est préoccupant car nous l'avons souvent dit des projets subsidiés c'est bien mais il reste à terme des charges récurrentes pour la commune et une fois de plus elles ne sont pas prises en compte.

Nous terminerons par où nous avons commencé à savoir votre déclaration de politique communale remplie de mots parfois attirants, souvent intéressants mais toujours surfaits.

Ce budget de mi législature montre avec force que vous n'avez pas su vous défaire de l'illusion des mots pour passer à la vérité des actes car si vous l'aviez fait, votre budget aurait une réelle perspective et face à cette absence nous voterons une fois de plus contre ce budget!"

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, demande la parole et s'adresse au Conseil : "Une analyse du budget peut rapidement devenir une avalanche de chiffres, fastidieuse et d'où chacun peut extraire ce qui conforte sa thèse. Ce n'est pas d'un grand intérêt, d'autant plus que, fondamentalement, les enseignements passés se répètent inlassablement. Chaque année, vous nous dites que tout va bien et que s'il y a des problèmes, c'est la faute des autres Mais que nous sommes sorti des problèmes ou en tout cas, sur la bonne voie..

Petite remarque préalable afin de répondre dès le départ à l'argument des décisions extérieurs, le fonds des communes augmente de 200.000, et les dotations des zones de secours et de la police sont stables de même que les dividendes des intercommunales.

Mais pour ce qui concerne nos décisions locales, j'ai donc préféré m'attacher à dresser une évolution de ce budget de mi législature en comparant la situation d'aujourd'hui à celle de 2012.

A l'ordinaire, le résultat de l'exercice propre, présent un boni de 382.986. Il était en



mali d'autant en 2012. C'est donc apparemment un bon résultat MAIS quand on y regarde d'un peu plus près, on voit que ce boni repose sur un certain nombre de d'hypothèses pour le moins optimistes voire irréalistes..

Des estimations des recettes IPP et PRI largement supérieures à ce que l'expérience fait craindre.

L'absence de prises en compte de diverses dépenses pourtant très probablement inévitables, notamment en ce qui concerne les remplacements du personnel sur le départ ou l'informatisation indispensables des services. Mais aussi de toute prévision de charges de fonctionnement des investissements ou de formation du personnel.

En fait, votre technique est toujours la même sous-estimer les dépenses et surestimer les recettes, tout le contraire de la gestion prudente en bon père de famille, pour sortir un bon chiffre à l'initial. Et espérer que les sous consommés du compte précédent vous permettront de compenser en MB.

Jusqu'à présent, même si cela contrevient au principe obligatoire d'annuité budgétaire, cela a fonctionné. Mais c'est évidemment de la corde raide qui vous met à la merci d'une mauvaise surprise, par exemple au niveau des recettes fiscales. Or, nous savons que des incertitudes existent à ce niveau et notamment nous savons que rien que sur le PRI, une tuile de 700.000 euros est probable, compte tenu des difficultés des entreprises sidérurgiques présentes sur notre territoire.

L'imprudence est donc la règle.

Pour preuve, l'obligation faite au CPAS de consommer la provision de 225.000 qu'il avait prudemment constituée en vue des difficultés prévisibles. Ce qui dope artificiellement votre résultat d'autant. 225.000 sur le boni de 382 .000 annoncé.

Finalement, le résultat à l'initial ne représente pas la réalité.

En réalité, si on tient compte des inscriptions camouflées à l'initial et qui apparaissent peu à peu en MB ou aux antérieurs, vous être en mali depuis plusieurs années.

Pour preuve, un boni à l'exercice propre doit logiquement gonfler le résultat général. On dépense moins qu'on reçoit. Donc l'avoir au 31/12 est supérieur de celui du 1/1. Or de 2012 à aujourd'hui, le résultat général est tombé de 2.139.957 à 974.450. CQFD

Et même fictif, l'analyse de ce boni est intéressante.

Car quand on analyse sa composition, on voit que malgré la suppression de nombreux services à la population, malgré les licenciements, vos dépenses ne sont pas maîtrisées. De 2012 à 2016, elles passent de 12.253.860 à 13.166.324

Par contre, vos recettes, dopées par le matraquage fiscal de 2014 passent de 11.861.433 à 13.549.310.

Même fictif, votre boni repose sur une explosion des recettes et pas sur une maîtrise des dépenses.

Par ailleurs la dette dont vous ne cessez de clamer la stabilisation, ne l'est nullement. Malgré l'effondrement de taux, la charge est passée sur la même période de 1.573.503 à 1.603.096. Et cela sans compter les inscriptions partielles de la charge des nouveaux emprunts, imputés pour 128.117, et qui grimpera automatiquement à 282.548 dès l'an prochain. Soit 154.000 de plus.

Ce qui la portera la charge totale à 1.757.000. Pour rappel 1.573.503 en 2012.

En conclusion :

- des dépenses non maîtrisées,



- des recettes fiscales en hausses,
- une dette qui continue de croître malgré les très nombreux reports des investissements annoncés,
- une série d'obligations inévitables non couvertes.
- l'absence de toute réserve.

Bref, une compilation incomplète, sans vision, sans perspective et largement imprudente.

Comment voudriez-vous que nous puissions approuver un tel budget ?

Vous allez nous dire que nous somme exagérément pessimistes.

Je remarquerai que les analyses objectives des techniciens arrivent aux mêmes conclusions que les nôtres.

Je n'aurais pas la cruauté de comparer vos propos d'aujourd'hui à l'euphorie similaire que vous affichiez lors des budgets précédents. On sait ce qu'il en est advenu."

Monsieur GRENIER, Echevin, rappelle que c'est grâce à l'IPP actuel que le fons des communes a augmenté. Il rappelle l'annexe et les perspectives positive en 2017 qui établi le boni à 700.000€.

Le point est admis par 12 oui et 7 non (Mrs MARIQUE, CHARLIER, GROLAUX, Mme SMOLDERS, Mrs HICQ, KAYA et SIDIS).

Voir délibération – folio

3. -1.851.171.8 - CLASSES DE DEPAYSEMENT ET DE DECOUVERTE - PARTICIPATION DES ELEVES DES ECOLES COMMUNALES D'AISEAU-PRESLES - POUR DECISION .

Madame GEERAERTS, Echevine, donne les explications.

Le point est admis par 18 oui et 1 abstention (Mme SMOLDERS).

Voir délibération – folio

4. OBJET : DECISIONS DE TUTELLE - ARTICLE 4 DU REGLEMENT GENERAL DE COMPABILITE COMMUNALE - COMMUNICATION - POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil Communal en prend information.

Voir délibération – folio

5. -1.811.122.53 - ARRETES DU BOURGMESTRE ET ORDONNANCES DU COLLEGE COMMUNAL - POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil Communal en prend information.

Voir délibération – folio

6. 1.777.614 - PROBLEMATIQUE DES DECHETS – CURURES D'AVALOIRS – CONVENTION DE TRAITEMENTS DES PRODUITS DE CURAGES GÉNÉRÉS PAR LA COMMUNE D'AISEAU-PRESLES DANS L'INSTALLATION DE ROSELIES GÉRÉE PAR IGRETEC – AVENANT N°13 – POUR DÉCISION.

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

7. 1.777.614 - PROBLEMATIQUE DES DECHETS - ICDI - CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNE D'AISEAU-PRESLES ET L'ICDI PORTANT SUR UN



SERVICE DE TYPE "RESSOURCERIE" - CONVENTION - POUR APPROBATION

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications, relatives aux encombrants, à la gratuité des services pour le citoyen, ainsi que les contraintes liées au service..

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, fait remarquer que l'AG de l'ICDI a déjà accepté la convention prise en séance par ce conseil.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, fait remarquer que si l'on passe à durée indéterminée, il y a six mois de préavis pour se retirer, mais si l'on maintient à un an, cela n'oblige qu'à repasser au conseil.

Monsieur GRENIER, Echevin, garantit le fait que si l'opération st un succès on continue et que cela repassera devant le Conseil.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

8. 1777.614 – PROBLEMATIQUE DES DECHETS – DÉLÉGATION À L'ICDI POUR LA RÉALISATION DES ACTIONS SUBSIDIABLES PAR L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON DU 17.07.2008 POUR L'ANNÉE 2016 - POUR DÉCISION.

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

9. 713.55/2016-2019.-TAXE COMMUNALE SUR L'ENTRETIEN DES EGOUTS.-EXERCICES 2016 A 2019.- REGLEMENT.- POUR DECISION.- (040/363-09)

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications. Il souligne l'adéquation de la modification du règlement à la circulaire budgétaires. Une réduction de taxe pour quelques cas restants sans égoutage. La commune est en deça des taux.

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, demande pourquoi quelqu'un devrait payer s'il n'est pas équipé?

Monsieur GRENIER, Echevin, rappelle que l'organisme chargé du secteur est du type Vinçotte, que la taxe porte sur le traitement des eaux et non sur les branchements. Il y a obligation de raccorder une fosse septique aux égoûts, et les sommes prélevées vont plus loin que la simple collecte.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

10. -1.713.- IMPOSITIONS COMMUNALES.- REDEVANCE - TRANSPORTS SCOLAIRES VERS LA PISCINE ET LES HALLS SPORTIFS.-EXERCICES 2016 A 2019.- POUR DECISION.-

Madame GEERAERTS, Echevine, donne les explications. Elle rappelle que le point est passé en copaloc, qu'il s'agit d'un forfait, et que la piscine est à 14€, que le sport est à 15€ et 7,50€,

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, rappelle que l'on facturait 4€ pour 40 semaines. Ici on est à 14€. Peut-on imposer des frais de transports pour une obligation. Quelque soit la décision, les charges seront importantes dans les familles à plusieurs enfants. Il appelle à un débat nécessaire.

Monsieur GRENIER, Echevin, déplore que l'on taxe le PS de prodigalité excessive, et qu'ici on accuse la majorité de voler les parents.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, souligne que si l'on peut estimer comme l'a fait la COPALOC que le transfert bi-mensuel à la piscine est taxé de façon correcte, il n'en est pas de même du sport, qui est en définitive la gymnastique et qui est



obligatoire. pourrait-on séparer les deux?

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, rappelle que les forfaits sont basés sur des conventions.

Le point est admis par 12 oui et 7 non (Mrs MARIQUE, CHARLIER, GROLAUX, Mme SMOLDERS, Mrs HICQ, KAYA et SIDIS).

Voir délibération – folio

11. -2.078.4 – REGIE COMMUNALE AUTONOME – A) PLAN D'ENTREPRISE 2015 - POUR APPROBATION B) BUDGET 2016 – POUR APPROBATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis par 14 oui et 5 non (Mrs CHARLIER, GROLAUX, Mme SMOLDERS, Mrs HUCQ et KAYA).

Voir délibération – folio

12. -2.078.4 - REGIE COMMUNALE AUTONOME – DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Philippe, Chef du groupe ENSEMBLE, présente la candidature de Monsieur DE ROOVER Pierre domicilié à PRESLES 96 rue Grande.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

13. CONSEILLER DE L'ACTION SOCIALE – PERTE D'UNE CONDITION D'ELIGIBILITE – POUR CONSTATATION

Monsieur VALENTIN, Président du Conseil de l'Action Sociale, donne les explications.

Le Conseil Communal constate la perte d'une condition d'éligibilité d'un membre du Conseil de l'Action Sociale.

Voir délibération – folio

14. CONSEILLER DE L'ACTION SOCIALE - REMPLACEMENT - POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Chef de groupe ENSEMBLE, propose la candidature de Madame LAFAILLE Coralie domiciliée 39 rue de Roselies à 6250 AISEAU-PRESLES.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

15. -2.075.1.077.7 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 30 OCTOBRE - 13 ET 27 NOVEMBRE 2015 - POUR DECISION

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil communal du 30 octobre 2015 est approuvé par 14 oui et 5 abstentions (Mme OZEN, Mrs TAVERNINI, GROLAUX, Mme AZZAZ et Mr SIDIS, excusés).

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil communal du 13 novembre 2015 est approuvé par 16 oui et 3 abstentions (Mrs VALENTIN, GROLAUX et Mr KAYA, excusés).

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil communal du 27 novembre 2015 est approuvé par 18 oui et 1 abstention (Mr GROLAUX, excusé).

Voir délibération – folio

16. POINT SUPPLEMENTAIRE - RENOVATION DE LA PISCINE DE FARCIENNES - PARTICIPATION D'AISEAU-PRESLES - DECLARATION D'INTENTION PUBLIEES DANS LA PRESSES AU MEPRIS DE TOUTE IMPLICATION ET DE TOUTE INFORMATION DU



CONSEIL COMMUNAL - POUR INFORMATION ET JUSTIFICATION DU COLLEGE - POUR INFORMATION

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, présente ce point en soulignant que dans ce dossier révélé par la Presse et selon des informations fournies par Farciennes, un accord serait intervenu qui engage la commune dans un partenariat alors que le partenariat n'est même pas approuvé, fût-ce en principe, par le conseil après un débat informé et régulier. Il pose une série de questions qui le préoccupe :

- part de notre commune?
- budget prévu? Y compris fonctionnement?
- Quels subsides, à quelle hauteur?

On parle déjà des organes de gestion, alors que rien n'a été évoqué ni à fortiori débattu au Conseil.

Face à ces informations relayés à plusieurs reprises par les média, il s'inquiète de la tenue de ce débat nécessaire, et demande quand il aura lieu?

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, expose les faits : le Bourgmestre de Farciennes est venu de façon informelle présenter ce projet. Le Collège n'a fait que marquer un intérêt, mais n'était d'accord que pour étudier la faisabilité, le financement et la répartition des charges. Le service technique avait même proposé une alternative de site pour bénéficier de la biométhanisation et minimiser les charges de fonctionnement. Il réaffirme la volonté du collège de présenter le dossier au Collège et rappelle que la commune n'a pas communiqué à ce sujet, c'est le DG qui a fait part de la position favorable en principe mais sans engagement formel de la Commune.

Monsieur GRENIER, Echevin des Finances, souligne l'intérêt d'un tel projet, les difficultés rencontrées pour permettre à nos enfants de pratiquer la natation et d'apprendre à nager, les deux piscines à conventionner pour les accueillir et les transports. Il informe le Conseil que la participation des enfants de l'entité dans l'occupation de la piscine représentait 25% de l'utilisation scolaire globale des installations actuelles.

Monsieur GROLAUX, Conseiller Ensemble, déplore que, malgré l'intérêt du projet, les déclarations d'un Bourgmestre voisin paraissent, pour les habitants, l'indice d'un engagement en notre nom. Ils s'interrogent légitimement.

Monsieur MARIQUE, chef de groupe MR, remercie des réponses mais souhaite que le Collège lance le débat au conseil et communique sur l'état du dossier pour bien préciser les engagements actuels de la commune, et pour affirmer que l'intérêt ne préjuge en rien d'une participation à ce projet.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A AISEAU-PRESLES, LE 18 DÉCEMBRE 2015.

Par le Conseil :
Par ordre,

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre-Président,

D. STAMPART

J. FERSINI

PROVINCE DE HAINAUT
Arrondissement de Charleroi



COMMUNE D'AISEAU-PRESLES
Rue J. Kennedy, 150 – 6250 Aiseau-Presles